



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 28 septembre 2022**

Le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire par M. le Maire le 28 septembre 2022 à 18 heures 00 avec l'ordre du jour suivant :

- Décision modificative budget commune.
- Lot de bois communal
- Divers

Sous la présidence de M. Rémy MARCHAL, Maire,

**Membres présents :** DOUILLOT Rémi, LORICH Jean-Claude, GIRE Guillaume, NOEL Sandrine, MANNEQUIN Frédéric, ROMER Evelyne, SCHARFF Francis, convoqué le 24 septembre 2022

**Membres absents excusés :** HUOT Adeline donne procuration à LORICH Claude, SCHMITT Véronique,

**Secrétaire de séance :** LORICH Jean-Claude

**COMPTE RENDU**

**Décision modificative budget commune**

Suite aux nombreux mouvements de locataires, il convient d'augmenter le crédit du compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus » afin de pouvoir rembourser les cautions aux locataires sortants.

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

**Dépenses Investissement**

- Compte 165 Dépôts et cautionnements reçus : + 1 500,00 €
- Compte 2138 Autres constructions : - 1 500,00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise les écritures.

**Bois communal**

Monsieur le Maire informe qu'il y a + ou – 20 stères de bois (charbonnette, rondins) issus des coupes et tailles d'entretien, et propose d'en faire bénéficier les habitants du village.

Le bois sera réparti en 4 lots de d'environ 5 stères chacun et vendu aux plus offrants.

Les offres se feront par pli scellés à déposer à la mairie.

Une note d'information sera distribuée aux habitants une fois les lots créés.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord.

La séance est levée à 18h30.